



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1163**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ÉLABORATION DU PLU - DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION -
COMPLÈMENT A LA DÉLIBÉRATION N° 01.0704 DU 25/07/2001**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



04.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction de la Planification Urbaine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ÉLABORATION DU PLU - DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION -
COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION N° 01.0704 DU 25/07/2001 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 juillet 2001, le Conseil Municipal a lancé la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et a organisé les modalités de la concertation préalable sur la révision du P.L.U.

La complexité des études menées depuis lors, ponctuées par l'attente d'éléments provenant d'autres collectivités et surtout de l'Etat (porter à connaissance, définition des zones soumises à risques, etc...) ont permis de faire germer progressivement un certain nombre d'éléments de diagnostic.

Lors du renouvellement municipal, nous avons décidé de faire de l'élaboration de ce document une priorité, et c'est ainsi que dès le mois de décembre 2009, le Conseil Municipal a pu débattre sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D).

Parallèlement aux études et au projet qui sont actuellement en cours de finalisation dans les services de la Ville et ceux de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, il est apparu important de compléter les modalités de concertation initialement prévues par des dispositifs de concertation moins traditionnels que ceux pratiqués habituellement pour des documents d'urbanisme dont la portée est beaucoup plus restreinte. Force est de constater que les réunions publiques et expositions déjà mises en place et recueillant une certaine audience pourraient être destinées à un public élargi notamment par le moyen d'autres modalités de concertation plus innovantes.

Le groupe de travail extra municipal dont vous avez été informé par délibération du 6 avril 2009 permet aux associations et aux professionnels de se prononcer à titre de personnalités qualifiées. Il est réuni régulièrement.

Mais il était important pour l'élaboration de ce document de toucher également l'ensemble des Aixois et de pouvoir permettre à tous de s'exprimer, notamment en s'appuyant sur leurs aspirations formulées dans le cadre d'un sondage d'opinion plus large portant sur les principaux souhaits de la population.

C'est pour poursuivre cette ambition que nous vous proposons de compléter les modalités arrêtées lors de la délibération du 25 juillet 2001.

Les modalités proposées sont les suivantes :

1°/ La constitution d'ateliers de réflexion composés de volontaires issus des listes de l'annuaire téléphonique et représentatifs des diverses composantes de la population (catégories socioprofessionnelles, lieu de résidence notamment) sélectionnés par un organisme spécialisé. Ces groupes seront appelés à exprimer leur opinion et leurs attentes sur des thématiques relatives au PLU dans le cadre d'ateliers de réflexion. Ces « groupes citoyens » dégageront des questions clés qui seront ensuite intégrées dans un questionnaire destiné à l'ensemble des Aixois sous forme d'une consultation grand public

2°/ Un site INTERNET (www.aixenconcertation.fr) donnera les informations sur le P.L.U et permettra à la population de faire part de son point de vue. Les citoyens qui ne sont pas informatisés seront informés également par la Presse, par des articles dans la revue municipale « Aix en Dialogue » et par voie d'affichage. Ils pourront également faire part de leurs observations.

3°/ Enfin une grande réunion publique sera organisée.

L'ensemble de ce dispositif doit permettre d'assurer une large concertation sur les orientations principales du P.L.U avant l'arrêt du projet.

Bien entendu, dans le cadre de l'enquête publique réglementaire sur le PLU, les Aixois pourront faire part de leurs observations particulières.

C'est pourquoi, je vous propose, Mes Chers Collèges, de bien vouloir :

-**ADOPTER** les modalités de concertation ci-dessus décrites qui viendront en complément de celles déjà adoptées lors du conseil municipal du 25 juillet 2001.

- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme (affichage en mairie, insertion dans la presse, publication au recueil des actes administratifs)

**2010.1163 - ÉLABORATION DU PLU - DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION -
COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION N° 01.0704 DU 25/07/2001**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 42
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**